



Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

La cérémonie de citoyenneté permet au Maire de rencontrer chaque jeune de 18 ans - nouvellement inscrit sur la liste électorale de la commune pour lui remettre sa carte d'électeur, mais aussi pour lui parler des droits et devoirs du citoyen, c'est ainsi que le veut la loi, et c'est – je dois dire – une bonne chose.

Ici, nous sommes dans une démarche citoyenne ; pour vous comme pour nous ;

Nous, car la municipalité veut donner un cadre officiel – solennel – c'est-à-dire célébré publiquement, pour ce moment de votre vie.

Vous, car avec votre carte électorale, vous franchissez une étape importante de votre vie de citoyen, un titre dont il faut s'honorer.

En effet, comme le rappellent nos manuels d'histoire, il a fallu plus de 2 siècles, et plusieurs constitutions de la république française, pour aboutir au suffrage universel tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Depuis la Constitution de septembre 1791 qui avait instauré le suffrage « censitaire et indirect » qui différenciait les « citoyens actifs » (ceux qui votaient) et les « citoyens passifs » (ceux qui n'avaient pas le droit de voter), au suffrage **universel masculin en 1848**, puis au **suffrage universel en 1944** – soit près d'un siècle de plus – pour que le droit de vote soit accordé aux femmes et enfin en **1974, à tous les électeurs de 18 ans**.

Oui, au vu de l'histoire de la république française, **voter est un droit** qui est clairement le fruit d'une longue évolution de nos institutions politiques - et du combat mené par tous ceux et celles qui nous ont permis aujourd'hui d'accéder à ce droit fondamental.

Aujourd'hui, « Sont électeurs les Françaises et Français âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. »

Désormais, les citoyens de l'Union européenne qui résident en France peuvent participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions que les électeurs français. Pour exercer ce droit de vote, ils doivent être inscrits sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

Voter est un geste simple et essentiel.

Chaque électeur, en votant, s'inscrit dans la continuité du long et difficile chemin de la démocratie.

L'attribution de la première carte d'électeur constitue la reconnaissance et l'octroi par la commune de votre pleine citoyenneté.

Vous faites partie, cette année, des nouveaux jeunes électeurs de notre commune et je vous en félicite.

Vous voterez cette année pour les élections présidentielles et les élections législatives. Vous élirez le Président de la République et les députés.

Si la vie d'un citoyen adulte est faite de droits, elle comporte aussi et vous le savez, des devoirs.

Pour vous permettre d'être mieux informé encore sur vos droits et devoirs il sera remis à chacun d'entre vous un livret du citoyen.

Il y est question de droit de vote, d'éligibilité ou bien encore de droit de témoigner en justice.

Les principes fondamentaux de la République y sont détaillés, tout comme ces trois mots qui font sa devise : **liberté, égalité, fraternité.**

Être citoyen, pour vous maintenant, c'est être un jeune adulte responsable, qui a toute sa place dans la collectivité.

Je vous le dis sincèrement, votre implication citoyenne est une formidable source d'espoir pour nous tous.

Merci pour votre présence,

Maintenant, je vais procéder à l'appel nominatif pour vous remettre votre carte d'électeur et votre livret de citoyen que nous signerons ensemble.

Je vous remercie de votre attention. Je vous invite à présent avec grand plaisir à partager le verre de l'amitié

Jérôme GUILLEM
Maire de Langon

VILLE DE LANGON

14 allées Jean Jaurès, 33210 Langon - 05 56 76 55 33 - www.langon33.fr